



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 9 / 0 1 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 0 9 / 0 1 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : D2025-690

1 Intitulé du projet

Réalisation de deux forages de reconnaissance au CAEC (Campus agro-environnemental Caraïbe) sur la commune du Lamentin (972).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

CACEM

N° SIRET

2 4 9 7 2 0 0 6 1 0 0 1 0 3

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

CLEMENTE

☒ Monsieur

Prénom(s)

Luc Louison

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27° a)	27. Forages en profondeur, pour l'approvisionnement en eau a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet de recherche scientifique vise à caractériser la ressource en eau souterraine disponible au droit de la plaine du Lamentin. Il nécessite la réalisation de forages de reconnaissance qui renseigneront sur la nature géologique du sous-sol et permettront d'évaluer la ressource en eau disponible en termes de volume et de qualité de l'eau.

4.2 Objectifs du projet

La collectivité territoriale du Centre de la Martinique (CACEM) cherche à diversifier et renforcer ses ressources en eau potable par l'intermédiaire de l'exploitation des eaux souterraines. Son objectif principal est de disposer d'une ressource en eau complémentaire sur laquelle s'appuyer durant les situations de stress hydrique. Pour cela il lui faut implanter des forages de reconnaissance.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'implantation du forage de reconnaissance se base sur des études antérieures de reconnaissance géologique, hydrogéologique et géophysique menées par le BRGM (71-ANT-047, RP-56246-FR).

Le projet prévoit la réalisation de forages de reconnaissance nommés F1 et F2 pouvant aller jusqu'à 150 m de profondeur (base de l'aquifère supposée).

Le déroulement des travaux se déroule selon les étapes suivantes :

- préparation et mise en place du chantier,
- travaux de foration au marteau fond de trou par injection d'air (rejets de déchets inertes (cuttings) + eau souterraine),
- en fonction des observations (présence d'eau, paramètres in-situ), équipement du trou-nu avec du tubage PVC (selon norme DIN 4925) pour sécuriser l'ouvrage,
- développement du forage via la mise en place d'un air-lift ("nettoyage" de l'ouvrage, suppression de la turbidité),
- réalisation de pompages d'essai (paliers non enchaînés + essai de nappe de 72h) qui représenteront un volume maximal de 3500 m³ par forage,
- une analyse complète pour la qualification de l'eau.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans le cas où les forages sont viables pour une exploitation pérenne de la ressource (qualité + quantité), ils pourront être conservés comme points de prélèvement futurs.

Si un forage s'avère être non productif, il sera obligatoirement rebouché par des techniques garantissant l'absence de transfert de pollution et de circulation d'eau. L'abandon d'un forage équipé se fera dans les règles de l'art comme défini dans l'article 11 et 12 de l'arrêté du 11 septembre 2003 et décrit dans la norme AFNOR NF X10-999. Après comblement un rapport de fin de travaux sera remis à la DEAL.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration pour la rubrique 1.1.1.0 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du chantier Profondeur du forage de reconnaissance Débit d'eau d'exhaure durant la foration Volume d'eau rejeté durant les pompages d'essai	250 m ² 150 m max. 40 m ³ /h max. 3500 m ³ max. /forage

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " O Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le Lamentin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRN : approbation de la révision du PPRN par arrêté n° 2013364-0012 du 30 décembre 2013. - PPRT : prescrit par arrêté n° 09-01829 du 8 juin 2009 et approuvé par arrêté n°2013-322-0009 du 18 novembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet pourra engendrer le prélèvement d'eau souterraine de bonne qualité de 4500 m ³ (x2) au maximum (prise en compte d'un débit de 40m ³ /h durant la foration + pompages) Masse d'eau souterraine concernée : FRJG005, considérée en bon état quantitatif.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La masse d'eau souterraine ne connaît actuellement aucune pression quantitative, le projet n'interfère avec aucun autre prélèvement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Séisme : aléa fort Mouvement de terrain : aléa faible à nul Liquéfaction : aléa moyen Inondation : aléa moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux, durée de 3 semaines (x2).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'eau souterraine lors de la phase de pompages d'essai.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La Petite Rivière

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets inertes non dangereux (cuttings : fragments de roche excavée).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de deux forages de reconnaissance qui, selon les résultats, pourront être transformés en points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable, permettraient de renforcer les ressources en eau et soulager les prélèvements d'eau en rivière en période d'étiage.

Aucune sensibilité environnementale n'est relevée dans la zone d'implantation du projet.

L'incidence sur l'environnement est limitée : les déchets sont naturels et inertes, les rejets de bonne qualité et la nuisance sonore limitée à la durée de foration.

Ce projet n'interfère avec aucun autre prélèvement souterrain et la ressource est en bon état quantitatif.

Enfin, cette démarche s'inscrit dans le programme de mesure du SDAGE Martinique 2022-2027 : OF1 - C qui est de concilier les usages humains et des milieux aquatiques, notamment en diversifiant la ressource en eau.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexes obligatoires de la demande d'examen au cas par cas (8.1)	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

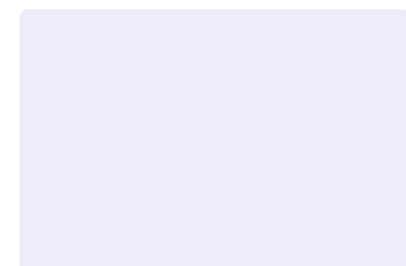
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexes obligatoires de la demande d'examen au cas par cas (8.1)	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Pour Nom CLEMENTTE

Prénom Luc Louison

Qualité du signataire Président de la CACEM

A FORT-DE-FRANCE

Fait le 1 8 / 1 2 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)


Pour le Président et par délégation,
le 2ème Vice-Président faisant fonction,
David ZOBDA

Légende

- Forages de reconnaissance
- Parcelle n°AL-608
- Commune_Lamentin



brgm
Géosciences pour une Terre durable

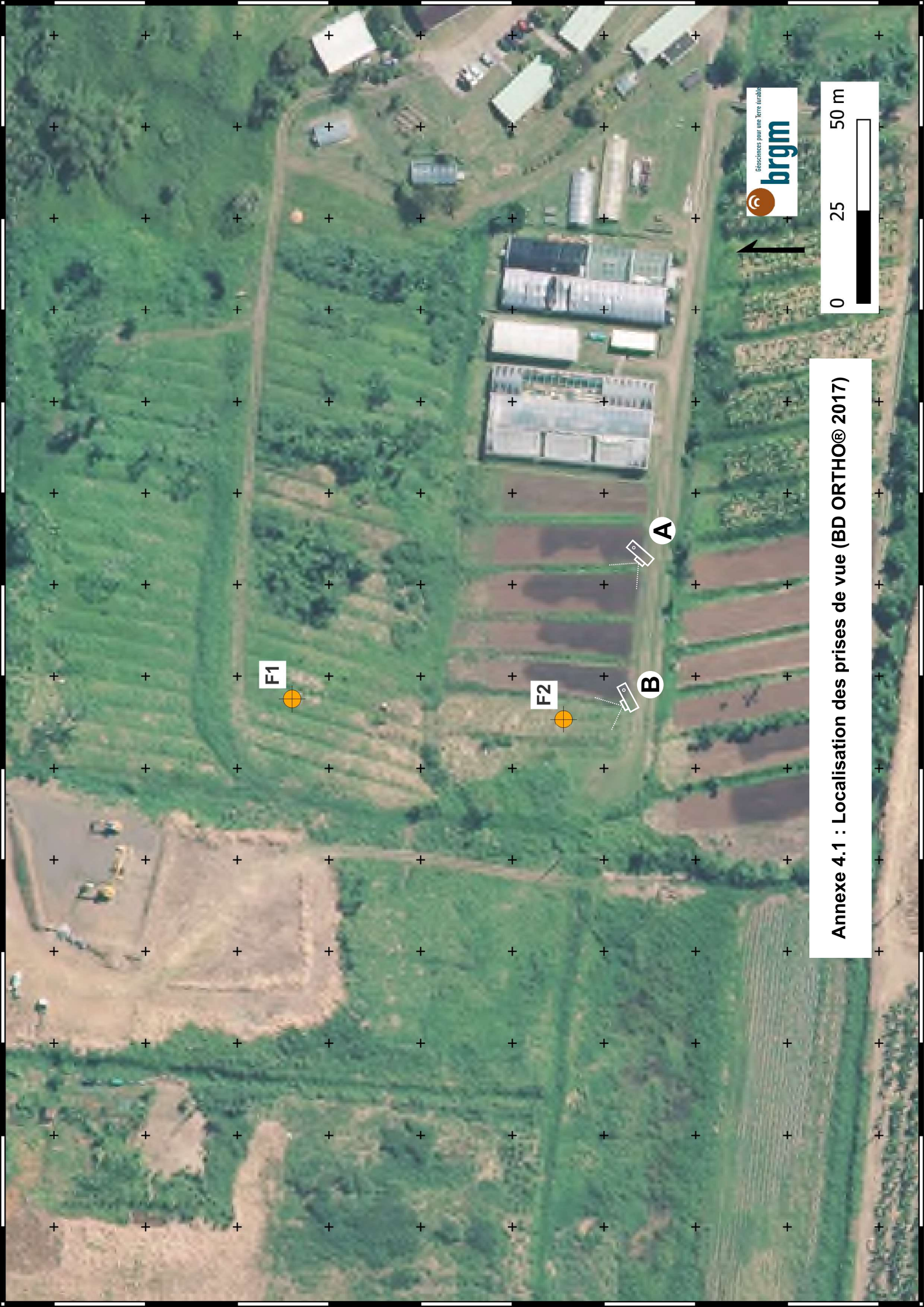
0

500

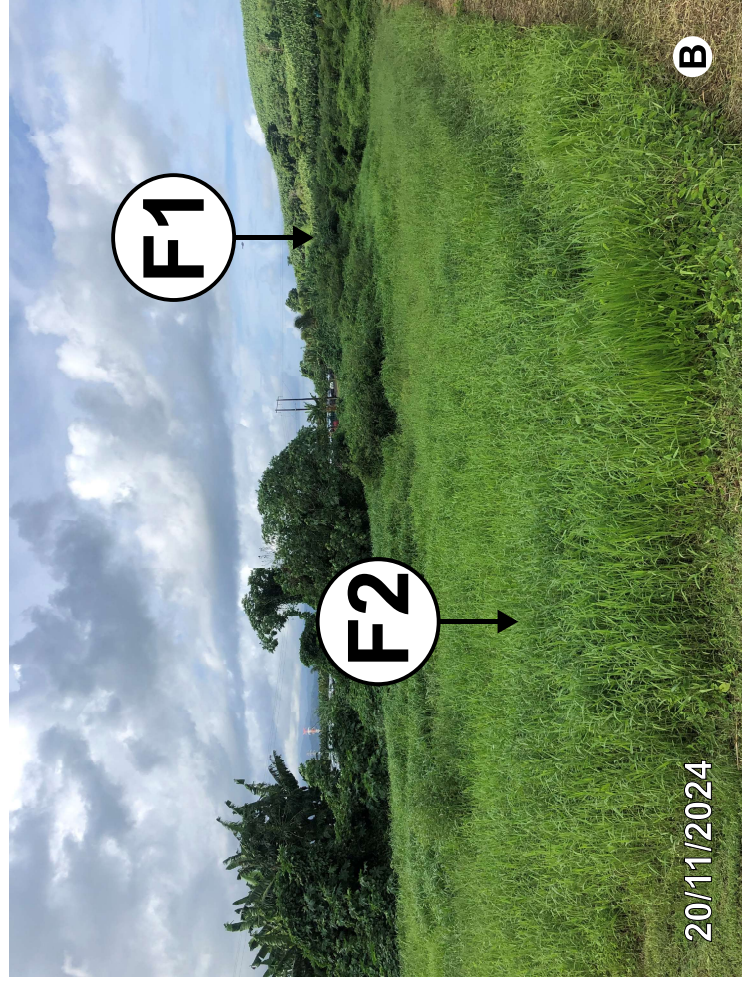
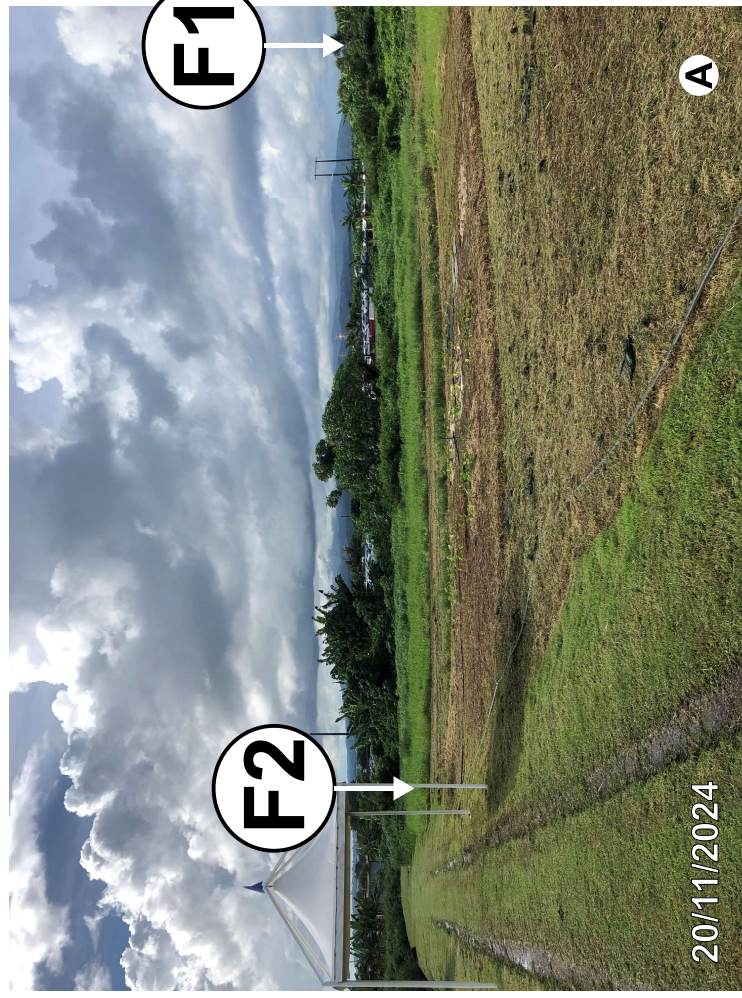
1 000 m



Annexe 3 : Plan de situation du projet au 1/25 000 (PLANIGN®14)



Annexe 4.1 : Localisation des prises de vue (BD ORTHO® 2017)



Annexe 4.2 : Prises de vue du site d'implantation

Légende

- Forages de reconnaissance
- Parcelle n°AL-608
- Rayon de 100 m
- Zones imperméables
- CS1.1.1.1 Zones bâties
- CS1.1.1.2 Zones non bâties



Géosciences pour une Terre durable



0 100 200 m



Annexe 6 : Plan des abords du projet au 1/5 000 (BD ORTHO® 2017)